



RÉGLEMENT INTÉRIEUR

TRANSPORT SCOLAIRE

Année 2026 - 2027

1) Conditions d'accueil des usagers :

Les élèves des écoles maternelles des écoles de Latour de France et d'Estagel bénéficient du transport scolaire aux horaires suivantes :

- Départ MONTNER : 08h35
- Retour MONTNER : 17h00

Les élèves doivent se présenter quelques minutes **AVANT** l'horaire de départ afin d'éviter tout retard dans la tournée. Seuls les élèves ayant effectué leur demande d'abonnement ou de renouvellement seront autorisés à monter dans le car scolaire.

2) Discipline :

- Chaque enfant doit **respecter** le car scolaire mis à sa disposition : pas de crachat, de dépôt de papiers, de graffitis ... ; ainsi que le personnel d'encadrement et les autres enfants-usagers.
- **Le port** de la ceinture de sécurité est **obligatoire**, les enfants ne sont autorisés à se détacher qu'à l'ARRET complet du car.
- Les déplacements à l'intérieur du car pendant le trajet sont donc totalement interdits.

En cas de non-respect de ces règles, le personnel encadrant informera les parents du comportement de leur enfant.

En cas d'incident grave ou de récidives multiples, le Maire de la commune se réserve le droit, après avoir notifié sa décision à la famille, d'exclure temporairement ou définitivement, tout enfant jugé indiscipliné.

Nous vous remercions pour votre compréhension des règles de vie collective et pour la transmission et l'application de ces consignes par vos enfants/usagers.

A Montner, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

.....
.....